

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2018

Numéro de version 14

Révision: 28.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

AÉROSOL

SERENYS PATE ALU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Pâte de montage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Société SAMARO S.A.S.
ZI Nord - Allée des Petites Combes
F-01700 BEYNOST

Tél : 04 26 680 680
Fax : 04 26 680 688
Courriel : info@samaro.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2018

Numéro de version 14

Révision: 28.06.2018

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:**
 - P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 - EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

- **Composants dangereux:**

Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 Reg.nr.: Note 1	dioxyde de carbone ⚠ Press. Gas R, H281	2,5-5%
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3 Reg.nr.: 01-2119463258-33	Naphtha (pétroleum), hydrotreated heavy ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336	≤1%

- **Indications complémentaires:** Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2018

Numéro de version 14

Révision: 28.06.2018

Nom du produit: **SERENYS PATE ALU**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Poudre spéciale pour incendies de métaux. Ne pas utiliser d'eau.
Sable
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Dioxyde de carbone
Eau
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Hydrocarbures.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Respecter les limites d'émission.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2018

Numéro de version 14

Révision: 28.06.2018

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Réceptif sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques		
VLE	Valeur momentanée: 1500 mg/m ³ Valeur à long terme: 1000 mg/m ³ Vapeurs en C6-C12	
124-38-9 dioxyde de carbone		
VME	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm	
64742-48-9 Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy		
VLE	Valeur momentanée: 1500 mg/m ³ Valeur à long terme: 1000 mg/m ³ Vapeurs en C6-C12	
· DNEL		
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques		
Dermique	Effets systémiques à long terme	208 mg/kg (Travailleurs / Workers)
Inhalatoire	Effets systémiques à long terme,	871 mg/m ³ (Travailleurs / Workers)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2018

Numéro de version 14

Révision: 28.06.2018

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 4)

· Protection respiratoire:

Retirer immédiatement les vêtements souillés.
 Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.
 Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
 Filtre A/P2

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme:

Aérosol

Couleur:

Gris

· Odeur:

De type pétrolier

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non applicable.

· Changement d'état
Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point d'éclair:

30 °C (NF EN 22719)

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

>230 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Propriétés explosives:

Non déterminé.

· Limites d'explosion:
Inférieure:

0,7 Vol %

Supérieure:

7,0 Vol %

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2018

Numéro de version 14

Révision: 28.06.2018

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 5)

· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 25 °C:	0,790 g/cm ³ (NF EN ISO 12185)
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Viscosité: Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants: VOC (CE)	68 %
· 9.2 Autres informations	Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/
conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et sources d'étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Température > 50°C.
- **10.5 Matières incompatibles:** Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>5.000 mg/kg (rab) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/4h.	>4.951 mg/m ³ (Rat) (OCDE 403)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2018

Numéro de version 14

Révision: 28.06.2018

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 6)

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

NOELR	<1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EL 50 (48H)	22-46 mg/l (Daphnia)
LL50 (96h)	10-30 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EL50 (72H)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· Remarque:

Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Toxique pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne pas percer ou brûler même après usage.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2018




Numéro de version 14

Révision: 28.06.2018

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	UN1950
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	Aerosols, flammable
· ADR	UN1950 AÉROSOLS
· IMDG	AEROSOLS
· IATA	AEROSOLS, flammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· ADR	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Oui
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW 1 Protected from sources of heat. SW 22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2018

Numéro de version 14

Révision: 28.06.2018

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 8)

· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Catégorie SEVESO
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
 - Prescriptions nationales:
 - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
 - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
- | | |
|---|--|
| Aucun des composants n'est compris. | |
| P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES | |
| 5.000 t | |
| 50.000 t | |
| Conditions de limitation: 3, 40 | |
| Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."
Tableau 36 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse" | |
| Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. | |

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2018

Numéro de version 14

Révision: 28.06.2018

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

· Phrases importantes :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H281 Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas R: Gaz sous pression – Gaz liquéfié réfrigéré
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente